

PROVINCE DE LUXEMBOURG



NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2019

CONSEIL PROVINCIAL - 14, 17, 18, 19 DECEMBRE 2018

Greffe n° 23 du répertoire

www.province.luxembourg.be
Service des Greffes

INTRODUCTION

La présente note de politique générale constitue l'explication des actions et politiques chiffrées dans le projet de budget 2019. Elle revêt donc une importance pour la compréhension des intentions du Collège provincial, qui seront exprimées de façon moins technique dans les présentations exposées en séance par le collège provincial.

Le budget 2019 est la somme des résultats de l'exercice 2017, de l'exercice en cours 2018 tel que modifié et des prévisions de l'exercice 2019. Le tableau de synthèse reprend ces différentes sommes.

Ce budget est accompagné des plans de gestion pluriannuels ordinaire et extraordinaire, qui permettent de se faire une idée de l'évolution des postes budgétaires sur les cinq années qui suivront 2019.

Il faut rappeler que la Province a obtenu l'aide de la Wallonie pour les déficits des hôpitaux et que de ce fait elle est tenue d'actualiser chaque année le plan de gestion pluriannuel.

Pour mémoire, un premier emprunt remboursable en 20 ans (36.591.622 €) a été contracté en 1998 pour financer les déficits cumulés des hôpitaux de 1992 à 1997, parce qu'à l'époque, les interventions des associés étaient calculées avec beaucoup de retard par la Santé publique.

Un second emprunt (12.427.388 €) a été contracté en 2004 pour financer les déficits de 1998 à 2003. Il s'agissait de l'opération TONUS. Etant donné que la Province pouvait utiliser son boni reporté antérieur pour liquider les déficits concernés, le produit de l'emprunt a permis la constitution d'une provision destinée à amortir les déficits futurs.

Ces deux emprunts importants font l'objet d'interventions de la Wallonie dans leurs charges, fixées à 60 %.

Le projet de budget 2019 s'inscrit dans cette équation, malgré les contraintes croissantes en matière de financement des pensions notamment.

Depuis le premier janvier 2012, la Province a en effet adhéré au fonds de pensions solidarisé de l'ONSSAPL pour son personnel statutaire, en raison de l'avantage futur en termes de cotisations par rapport à la gestion interne de nos retraites.

L'évolution de la recette de perception du Précompte immobilier détermine à elle seule la moitié du budget ordinaire. Les exonérations compensées par le plan Marshall ou mises en place par le législateur wallon rendent délicate la projection pluriannuelle de ce crédit.

Il en est de même des réclamations d'exonération introduites par certaines entreprises.

L'évolution défavorable du fonds des Provinces impacte indéniablement la recherche de l'équilibre. En plus des réductions de 5% en 2018, 3% en 2019 et 2% en 2020 décidées par le Gouvernement wallon en 2017, le fonds se voit amputé de 2019 à 2020 d'un montant global pour l'ensemble des provinces wallonnes de 13,46 millions €.

La création de la zone de secours en 2015 et l'obligation d'y affecter au minimum 10% du fonds des provinces impliquent la création de nouveaux articles avec le numéro d'ordre 099 afin d'assurer une meilleure lisibilité de cette opération.

Dans ce contexte, l'équilibre budgétaire présenté lors de cet exercice est atteint par la conjugaison de mesures structurelles relatives aux dépenses et par la maîtrise de la balise d'investissement.

SERVICE INTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

La politique générale de prévention et de protection au travail du S.I.P.P. de la Province de Luxembourg s'inscrit, pour l'année 2019, dans la continuité des années précédentes avec une collaboration avec les pouvoirs locaux (Communes, CPAS, ASBL et Associations Chapitre XII).

Les priorités en 2019 seront les suivantes :

- **Administration provinciale, CER, CLPS et FTLB :**

Initialiser, poursuivre ou finaliser les différentes priorités inscrites dans le plan quinquennal de prévention 2015-2019

- **Administrations communales, Centres Publics d'Action Sociale, ASBL :**

- Aide à la mise en place des actions menées à l'échelon provincial en matière de politique du bien-être.
- Organisation de journées d'échanges entre les relais locaux (correspondants SIPP) des AC/CPAS/ASBL.
- Conseils/avis des Conseillers en prévention du SIPP en tant qu'experts.
- Prestations spécifiques : analyses des risques, exercices d'évacuation, mise en place de la méthode des 5S, rédaction de Plans Internes d'Urgence,...

- **Département Soutien Opérationnel de la Zone de Secours :**

Rédaction d'avis D1 dans le cadre d'évènements accueillant du public (= 0,8 équivalent temps-plein du SIPP).

SERVICES PROVINCIAUX TECHNIQUES

Le maître-mot du pôle Technique, Services aux communes et environnement sera le renforcement de la supracommunalité et le soutien aux communes avec en filigrane une attention proactive aux défis énergétiques, climatiques ainsi qu'aux évolutions de notre société telle que la transition numérique. La Province aura également un rôle d'exemplarité à jouer dans les domaines énergétique et climatique.

• **Infrastructures routières et Cours d'Eau**

En **2019**, le service IRCE proposera les projets suivants :

Poursuites et propositions de nouvelles missions de supracommunalité :

- Proposition d'aide aux 44 communes suite aux inventaires qui ont mis en évidence d'éventuels problèmes hydrauliques sur les cours d'eau de troisième catégorie (supracommunalité).
- Définir une politique de gestion de la problématique des castors pour les cours d'eau provinciaux et communaux (supracommunalité).
- Proposition d'aide aux communes pour l'élaboration et l'encodage des « PARIS » (Programmes d'Actions Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée) ;
- Poursuite de l'investissement provincial dans les travaux d'entretien des réseaux des voies lentes et proposition d'une nouvelle convention de coopération Province-Commune pour l'entretien des Voies lentes ;
- Développer un service d'auscultation des voiries communales en vue de la hiérarchisation de leur entretien (supracommunalité) ;
- Proposition de Service de surveillance des chantiers communaux au travers d'une structure permettant l'affiliation de celles-ci ;
- Atlas des voiries vicinales – proposition d'aide à la tenue du registre des modifications avec intégration de celles-ci à l'interface informatique provinciale d'accès ;

Poursuite et développement des missions provinciales :

- Développement d'un réseau limnimétrique sur les cours d'eaux provinciaux ;
- Entretien de la signalétique des panneaux touristiques (notamment ceux de la FTLB) ;

- Poursuite du développement des collaborations avec le SPW-DGO1 pour les études d'aménagement des voiries régionales par notre bureau d'études et la surveillance des chantiers.

- **Bâtiments – Techniques spéciales**

Le service des Bâtiments et Techniques Spéciales rassemble, au sein d'un bureau d'étude multidisciplinaire, des architectes, des ingénieurs en Stabilité et en Technique Spéciales, des architectes d'intérieur, des coordinateurs et des agents techniques (dessinateurs et surveillants de chantier) travaillant pour les pouvoirs locaux et la Province.

L'année 2019 verra la traduction dans les faits des directions prises en 2018, notamment pour les questions environnementales.

Nos principales actions seront menées autour des 2 axes suivants : la TRANSITION NUMERIQUE et la TRANSITION ENERGETIQUE.

- TRANSITION NUMERIQUE :

- a) Implémentation de la maquette numérique BIM :

- Le premier grand défi de l'année 2019 sera la mise en place concrète des 2 logiciels BIM (Archicad pour les architectes et REVIT pour les ingénieurs) au sein des BTS.

- b) Réorganisation du classement interne des documents :

- Les BTS comptent réorganiser totalement l'espace de stockage réseau et vont mettre en place une nouvelle méthodologie de classement et de travail uniforme au sein de leur service. Cette uniformisation permettra un traitement plus aisé des dossiers.

- TRANSITION ENERGETIQUE :

L'écologie n'est pas un choix politique ou une option, mais une urgence qui doit sous-tendre toutes nos actions.

- a) Conception architecturale :

- Au niveau de la construction, nous avons un rôle majeur à jouer. Nous souhaitons accentuer nos efforts concernant les économies énergétiques réalisables dans le bâtiment. Tant au niveau du choix des matériaux de construction, qu'au niveau des choix énergétiques utilisés en Techniques Spéciales.

- Dans une seconde phase, des efforts devront être entrepris au niveau de l'étude des systèmes constructifs, pour privilégier la préfabrication (gain énergétique sur chantier), puis, les efforts se porteront sur la nature écologique des matériaux mis en œuvre et les circuits courts.

- b) Conception Techniques Spéciales,...

- Au niveau des techniques spéciales, nous poursuivrons les efforts menées en 2018 concernant l'installation des systèmes de gestion technique centralisée (GTC) permettant le contrôle à distance des installations de chauffage de notre parc immobilier.

- Les installations actuelles (29 bâtiments équipés) seront complétées par une dizaine de nouvelles installations.

Dans la même optique, nous nous tournerons autant que possible vers les nouvelles technologies (PAC, géothermie, biomasse, cogen, LED,...) et de nouvelles installations photovoltaïques seront installées sur nos bâtiments afin de réduire leur consommation de manière significative.

Le Service provincial informatique, en tant que service transversal, poursuit trois objectifs majeurs : la gestion du patrimoine numérique provincial, l'accompagnement à la rationalisation des activités des services provinciaux et la mutualisation des investissements informatiques avec d'autres acteurs publics poursuivant des objectifs technologiques communs.

• **Gestion du patrimoine numérique provincial**

Le Service informatique met à disposition des services provinciaux une infrastructure informatique complète offrant des garanties sur la disponibilité et la pérennité des données. Parmi ces outils, il faut considérer les moyens de communication et les dispositifs permettant l'hébergement, la publication et l'exploitation ciblée des données :

- Gestion de serveurs physiques et virtuels
- Gestion du stockage
- Infrastructure et sécurité
- Téléphonie
- Postes de travail et bureautique
- Publication de sites et portails d'informations

La gestion de ce « patrimoine digital » gagne chaque année en complexité technique. Celle-ci trouve son origine dans la mutation permanente des solutions informatiques mais également dans le cadre réglementaire induit par les législations européenne et belge.

• **Accompagnement à la rationalisation des activités des services provinciaux**

L'informatique constitue un rouage incontournable pour la rationalisation des coûts de fonctionnement humain et financier. Le Service provincial informatique propose donc un accompagnement technique permettant aux services provinciaux de déléguer les tâches répétitives aux solutions informatiques. Ce transfert des tâches peut, dans de nombreux cas, permettre aux agents de concentrer leurs efforts sur des opérations à haute valeur ajoutée.

Le Service informatique peut offrir cet accompagnement en développant des solutions informatiques sur mesure ou en assumant le support technique de solutions produites par d'autres acteurs. Le Service informatique gère un nombre grandissant de solutions métiers permettant une meilleure efficacité des services provinciaux :

- Solution bibliothéconomique du réseau des bibliothèques en Province de Luxembourg ;
- Gestion du personnel provincial (ULIS);
- Gestion des dossiers de la médecine scolaire (Omnipro) ;
- Gestion du courrier entrant/sortant (ECourrier) ;
- Gestion des dossiers traités par le Collège provincial (Workflow Collège) ;
- Gestion de projets des Services techniques provinciaux (GP) ;
- Hébergement de la comptabilité provinciale (PROXIMA) ;
- Gestion des budgets extraordinaires (GBE) ;
- ...

Le Service provincial informatique accompagne également les services provinciaux dans la transformation digitale. La dématérialisation progressive des services internes et rendus par la Province constitue un défi majeur pour lequel le Service informatique agira en partenaire indispensable en 2019.

- **Mutualisation des investissements informatiques**

Soucieux de la rationalisation financière des investissements réalisés et conscient des attentes techniques d'autres services publics locaux, le Service informatique provincial a adopté un modèle de mutualisation des services.

Premièrement, cette approche permet à la Province de bénéficier de solutions informatiques performantes et du personnel qualifié lui offrant les meilleures garanties fonctionnelles. Le partage maîtrisé de ses ressources lui permet ensuite de partager les frais d'investissement, de conception et d'exploitation.

Le Service informatique entretient ainsi un nombre croissant de partenariats avec des acteurs publics variés :

- Partenariat avec la Zone de Secours Luxembourg
- Partenariat avec Vivalia pour la mutualisation de liens haut-débit vers Internet ;
- Gestion et partage de ressources techniques comme les connexions sécurisées haut-débit, l'hébergement de sites web, l'hébergement sécurisé de données, la mise à disposition de la téléphonie IP au bénéfice d'ASBL publiques, ...
- La gestion des plateformes d'hébergement et de publication des services cartographiques diffusés par le Groupement d'Informations Géographiques (GIG) ;
- La mise à disposition d'une plateforme sécurisée d'hébergement de bases de données pour les besoins d'IDELUX ;
- Le déploiement de son workflow de dossiers vers le Collège pour les besoins du CPAS d'Aubange ;
- La mise en œuvre de centrales d'achat ouvertes aux acteurs publics situés sur le territoire provincial et permettant d'obtenir des meilleurs prix vu le regroupement de volumes potentiels de commandes ;
- ...

- **Les défis du Service provincial informatique**

L'accélération des changements induits par la numérisation impacte l'administration provinciale dans son ensemble. Les voies technologiques pour accompagner ces changements sont diverses mais convergent toutes vers une augmentation des frais liés à leur acquisition et à leur exploitation.

Une des missions du Service informatique restera de dégager des solutions pour augmenter méthodiquement le nombre et la qualité des services rendus tout en limitant l'accroissement parallèle des coûts :

- La piste des solutions dites « libres » sera explorée lorsque des garanties sur la cohérence des écosystèmes en place seront obtenues et lorsque les coûts secondaires liés à leur maintenance et à leur utilisation seront favorables ;
- Une mutualisation renforcée des investissements restera une priorité.

La supracommunalité pourrait également devenir un projet propice pour le Service informatique. La gestion de projets informatiques, la consultance et l'aide de second niveau pourraient être des missions confiées au Service informatique à condition de respecter la priorité accordée au maintien des outils provinciaux.

En conclusion, si l'utilité de ce service est indéniable pour le fonctionnement de l'administration provinciale, il pourrait également constituer, sous certaines conditions de prudence, un nouvel axe de développement des services proposés par la Province.

- **Marchés de Travaux et contentieux**

- Développement des accords cadre afin de diminuer la charge administrative du service.
- Mise en place d'un pool de négociateurs dans le cadre des achats effectués sur base des procédures négociées, distinct des auteurs de projet
- Dématérialisation complète des marchés publics et gestion des facturations et recommandés électroniques
- Simplification administrative visant à éliminer les circuits administratifs inutiles.

- **Bureau des méthodes & audit interne & cellule drone**

- **Bureau des méthodes & audit interne :**

Le rôle principal du bureau des méthodes est l'amélioration des procédures internes au sein du service technique mais aussi en lien avec d'autres services provinciaux.

Les missions effectuées ont pour but d'optimiser le travail de tous les agents, aussi bien techniques qu'administratifs, afin de permettre à chacun d'apporter sa réelle valeur ajoutée dans chaque processus de traitement des dossiers.

- **Cellule drone :**

La province de Luxembourg a reçu les autorisations pour commencer les premières missions « drone » au mois de juin dernier. Depuis, on comptabilise une quarantaine de missions réalisées pour le service du bâtiment, des cours d'eau mais également des missions externes comme pour la police fédérale, la FTLB, communes et province de Namur.

La Province de Luxembourg a pour mission d'encadrer la gestion ou de gérer directement près de 3000 km de cours d'eau. Il s'agit principalement de conserver un gabarit d'écoulement adéquat, de lutter contre les érosions excessives, de mettre en place des aménagements favorables à la biodiversité ou au paysage. Ces missions impliquent d'avoir des informations précises et régulièrement actualisées sur de grands linéaires, qui sont difficiles à parcourir à pied.

Les drones ont le potentiel d'accroître la fréquence et la qualité de la surveillance des cours d'eau. La Province de Luxembourg s'associe à la Faculté Gembloux Agro-bio Tech de l'Université de Liège afin de développer et déployer des applications innovantes aux drones pour la gestion des cours d'eau.

Le chantier du crématorium de Longlier servira de projet pilote en termes de suivi de chantiers par drone (Calculs volumétriques des terres de déblais, superpositions de plans architectures sur scanning du chantier, etc ...).

La Cellule Développement durable gardera et amplifiera ses fils conducteurs qui la guide depuis bientôt 10 ans, à savoir :

- Le service aux communes ;
- Le service aux citoyens et aux divers acteurs engagés ou impliqués ;
- L'exemplarité de l'institution provinciale ;
- Le réseautage avec les forces locales et les partenariats qui s'en dégagent ;

• **La dynamique Pep'S Lux et la transition énergétique.**

Les ambitions provinciales de devenir un territoire à énergies positives sont au cœur même de la supracommunalité et de l'implication/mobilisation de l'ensemble des acteurs (citoyens, entreprises, agriculteurs, forestiers, etc.).

La Province proposera une convention de partenariat avec l'ensemble des 44 Communes du Territoire et un kit complet d'outils/actions évolutifs qui pourrait être :

- L'élaboration (nouvelle ou améliorée) d'un plan d'actions en énergie durable répondant aux objectifs de -40% de Co2 à l'horizon 2030 (par rapport à 2006) ;
- Le monitoring bisannuel de ces PAED et celui plus global du territoire provincial ;
- La transposition (à partir de 2020, après la période d'essai en interne courant 2019) de l'outil web de cadastre et suivi énergétiques des bâtiments publics et ses pratiques connexes
- Le prêt de caméras thermiques aux agents « énergie » communaux pour des investigations en interne et/ou de la concrétisation locale ;
- L'accompagnement d'une action « transition énergétique » suggérée par chaque Commune, axée sur la sensibilisation, les énergies renouvelables, la mobilité.

La Province se veut exemplaire en matière de performance énergétique de ses bâtiments.

La Province poursuivra et intensifiera ses actions en matière de performance énergétique de ses bâtiments, via une objectivation des consommations énergétiques provinciales et une programmation de travaux encore davantage en lien avec les réalités de terrain et le budget 2019, un positionnement proactif par rapport de possibles subventions (UREBA), et la poursuite dans le contrôle énergétique (GTC, changement de vecteur énergétique) et dans la production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques) .

La Province endossera également un rôle d'exemplarité au niveau de sa flotte de véhicules, via la réduction de l'empreinte carbone de son parc automobile ; et poursuivra une politique d'achats durable et équitable dans les marchés publics.

• **Provinces et Communes du Commerce équitable.**

Le 20 septembre dernier, la Province de Luxembourg a été titrée de première Province wallonne du Commerce équitable.

Avec l'implication en continu des services provinciaux, la conjonction de ce titre et notre sélection financée au concours Enabel (et son appel à contribution de faire de la Belgique un pays du

Commerce équitable en 2020) va guider tout naturellement nos ambitions dans les prochains mois :

- de 23 Communes engagées dans la campagne du Commerce équitable, à ce jour, nous devons atteindre au moins 29 décisions locales d'ici peu (voir davantage);
- de 11 entités titrées, notre territoire provincial devrait recenser au moins 20 labellisations, résultats du travail de terrain lié à ces premières intentions.

Nous relancerons donc une action fédératrice de relance vers les Communes avec un focus particulier vers les producteurs de terroir et en circuits courts qui intègrent dans leurs transformations des produits équitables (par exemple : épice équitable dans les fromages, sucre équitable dans les pâtisseries, etc.).

• **Vers un territoire provincial de l'alimentation durable :**

Avec les synergies entre services qui s'imposent (Cellule Développement durable, DER, Prévention santé), la Province de Luxembourg a capitalisé maintes et maintes actions en faveur de l'alimentation durable (en circuits courts) : formations dans les cantines, Communes du commerce équitable, soutiens aux marchés de terroir et aux coopératives de producteurs, contribution à des outils logistiques de transformation, projet Interreg divers (Alimentation durable-transfrontalière, Aroma sur les repas hors domicile), etc.

Forts de toutes ces initiatives, nous suggérons un positionnement politique clair et ambitieux de faire du territoire provincial un premier territoire de l'alimentation durable.

Concrètement, la Cellule Développement durable mènera les actions suivantes en 2019 :

- un salon des outils pédagogiques en alimentation durable (Interreg AD-T) ;
- une formation « alimentation durable multidisciplinaire (cuisiniers, équipes pédagogiques, comptables, direction) pour améliorer 1000 repas journaliers dans 6 établissements scolaires (dont l'ensemble de toutes les écoles communales de Vaux-sur-Sûre) ; le tout dans l'esprit d'atteindre le concept de cantines durables en tant que projet d'institution» ;
- un engagement provincial au Green deal « Cantines durables » wallon (qui est un accord volontaire entre des partenaires privés, publics et les autorités politiques pour lancer des projets de développement durables ambitieux autour d'une thématique spécifique) .

• **Un soutien aux projets communaux en faveur de la biodiversité :**

Associés à l'élaboration des projets menés pour le pôle technique (espaces verts du Crématorium, plantations le long de la N4 à Tenneville, etc.), les compétences relatives à la biodiversité de la Cellule Développement durable seront également investies dans un rôle de veille et de co-écriture d'appels à projets en faveur de cette thématique au niveau des Communes (Commune Maya, Semaine de l'arbre, etc.) ainsi que dans des missions de conseil/expertise pour l'une ou l'autre idées à concrétiser sur les « terres communales » (jardins partagés, plantations et aménagement d'une place, etc.).

- **De manière concrète, ces ambitions prendront forme à travers 5 axes de travail interdépendants :**
 - Le brevet du Benjamin et Poussin de l'environnement travaillera les avancées « Développement durable » au sein des établissements scolaires avec un rôle complémentaire de veille et de co-écriture des divers appels à projets (subventions et/ou accompagnement) lancés ci et là : Ecole zéro watt, Oser le vert !, Annoncer la couleur, etc.
 - Pure province (avec l'AIVE) contribuera à lutter contre les incivilités environnementales pour une « Wallonie plus propre » (et Be Wapp). Le partenariat à trois visera des actions locales et novatrices (à coconstruire) suivant les différents axes de travail possibles : prévention, sensibilisation et mobilisation, répression.
 - Le Guichet Energie Wallonie poursuivra son travail de conseil aux particuliers à propos de leur bâti résidentiel, en s'associant aux Communes et CPAS afin de conserver son ancrage local (permanences extérieures, contribution à des ateliers ou conférences, échange d'outils de communication, etc.)
 - L'entité provinciale des prêts à 0% Eco/Rénopack atteindra en 2019, les 10 millions d'euros prêtés en faveur d'investissements énergétiques par les citoyens. Par convention, un focus plus particulier sera mené vers les CPAS pour une mission d'accompagnement social de lutte contre la précarité énergétique.

Pour l'année 2019, tout en assurant le suivi quotidien de ses activités sylvicole et piscicole, le Domaine de Mirwart continuera ses travaux d'aménagement de mise en valeur du patrimoine historique et naturel et poursuivra le développement de ses animations.

Plus concrètement, pour l'année 2019, le programme est le suivant :

- **Gestion forestière et piscicole**
 - Réalisation de nouvelles plantations, conformément au programme de gestion de la D.N.F. ;
 - Entretien régulier des plantations ;
 - Poursuite de l'exploitation de la pisciculture ;
 - Entretien des voiries et des infrastructures touristiques.

- **Gestion pesticide**
 - Mise en application du principe « Zéro pesticide »

- **Animations et l'accueil du public**
 - Mise en place d'une signalétique de position et de direction à partir du parking d'accueil ;
 - Mise à jour du calendrier, maintien des visites et découvertes thématiques actuelles.

- **Les aménagements**
 - Poursuite de la rénovation du site de la FUL (carport)
 - Aménagement d'un parking car et signalétique
 - Rénovation des sanitaires existants des campings
 - Aménagement d'une plateforme d'observation du site Life du Parfond'Ry : étude du projet (stade demande de permis).

- **La promotion**
 - Réalisation d'un folder de promotion pour la location du pavillon du Parfond'Ry.
 - Réalisation d'une brochure explicative du Haut Fourneau de Marsolle, en collaboration avec l'historien et découvreur Jean-Pol WEBER

- **Transversalité**
 - Réflexion sur une collaboration avec le CDN pour créer et assurer des animations pédagogiques au départ du Domaine de Mirwart.
 - Projet de valorisation touristique de la Grande Forêt de Saint-Hubert :
 - coordination de l'exposition permanente « Les Saisons de la Photo » ;
 - réalisation des diverses actions prévues dans le cadre d'une fiche P.W.D.R. 16.3 : mise en réseau des opérateurs, réalisation de nouveaux produits touristiques, réalisation d'événements de référence sur le territoire du massif et enfin, promotion générale des actions ainsi réalisées.
 - en partenariat avec I.D.E.L.U.X, mise en place des grands équipements de référence ;
 - réalisation du projet « Zéro » carbone, en partenariat avec le GAL « Nov'Arden ».
 - En partenariat avec le SPT., conception des projets d'aménagements (cf. point ci-dessus).

Priorités pour l'année 2019 :

De manière générale, il s'agira de soutenir de manière active deux thématiques particulières.

Premièrement, il s'agit de valoriser la **promotion et la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre et aux différents secteurs / métiers**. Cette sensibilisation se fera en étroite collaboration avec l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation.

Deuxièmement, nos actions et réflexions cibleront **l'apprentissage des langues d'un public élargi** (jeunes et adultes en âge de travailler), en s'inscrivant dans la dynamique de la Grande Région.

En matière de communication, une attention particulière sera accordée sur celle-ci afin de la rendre plus efficace : réalisation de capsules promotionnelles en collaboration avec la Cellule Communication et travail avec les jeunes infographistes de l'Institut Centre Ardenne pour notre action « Objectif Métier ».

• Services aux entreprises :

- Gestion et suivi des aides aux entreprises dans le cadre des règlements provinciaux, et des subventions aux opérateurs économiques ;
- Collaboration avec les services « Chargée de relation d'affaires » et « Chargé de relations financières » de la CCILB ;
- Organisation, le 26 mars 2019, en partenariat avec Le Forem, la CCILB et l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi du Luxembourg, d'un salon « Rendez-vous avec l'emploi et la formation ».

• Analyser, stimuler l'économie :

- Coordination et animation permanente du REAL, chargé en 2019, de l'édition d'une publication thématique « Chiffres et Réalités » sur le secteur de l'enseignement et de l'accueil de la petite enfance ;
- Réflexion en vue de la mise en œuvre du projet « Territoire zéro chômage de longue durée » sur une zone pilote en province de Luxembourg, à savoir le territoire des communes de Virton, Meix-devant-Virton et Rouvroy ;
- Aide financière affectée à l'exploitation d'une cellule commerciale vide par le biais d'un règlement provincial. Cette aide représente un appui significatif pour l'installation de nouveaux commerces et un attrait important pour chaque commune de la Province, via une dynamisation des centres-villes et des zones agglomérées.
- Réflexion sur l'opportunité de soutenir l'adéquation entre les formations scolaires et les besoins des entreprises via l'achat et la mise à disposition de matériel de pointe ;
- Au niveau du soutien à l'apprentissage des langues :
 - Implication active dans la réalisation des actions menées par la Grappe Langue de Réseaulux (Excel'Langues – Dictée polyglotte),
 - Suivi du dossier et des actions menées dans le cadre du projet Interreg V GR – SESAM'GR (actions à destination d'un public jeune, de 2 à 16 ans),
 - Réflexion quant à la mise en œuvre d'un nouveau projet Interreg V GR – ACTIV'LANGUES (actions à destination d'un public adulte et en âge de travailler).

➤ Soutien à l'hôtellerie dans le cadre d'un mécanisme de financement au travers de prêts subordonnés octroyés par Luxembourg Développement et garantis par la Province et ce dans le cadre d'une collaboration avec le comptoir hôtelier qui instruira les dossiers.

• Stimuler l'esprit d'entreprise en province de Luxembourg :

Organisation de la troisième édition du salon « Objectif Métier », en partenariat avec le SIEP Libramont et l'IBEFE, et en y appliquant l'ensemble des opérateurs utiles en province de Luxembourg.

Plusieurs nouveautés sont prévues pour cette nouvelle édition, comme :

- organisation de l'action sur deux jours, afin de toucher un public élargi et de valoriser l'espace « métiers » construit autour de démonstrations et d'essais-métier :
 - le vendredi 29 mars : ouverture à destination des 5^{ème} et 6^{ème} primaire et du 1^{er} degré du secondaire ;
 - le samedi 30 mars : ouverture au grand public, et plus spécifiquement à destination des 12 – 25 ans.
- mise en place d'un espace « Entrepreneuriat », en collaboration avec l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (soutien financier dans le cadre d'un appel à projet et du Plan Marshall).

• Soutien aux actions menées par les opérateurs économiques luxembourgeois, comme par exemple :

- travaux et actions élaborés par la plateforme « Création d'activité », pilotée par le Forem ;
- projet « Orient'action », visant la découverte métier au travers une visite d'entreprise, pour un public issu du 1^{er} degré du secondaire, mis en place par l'IBEFE ;
- salon de l'emploi « Destination Emploi », mis en place annuellement en octobre à Arlon ;
- la valorisation de la formation en alternance, avec IDELUX, dans le cadre d'un projet de redéploiement de l'industrie dans le sud-Luxembourg ;
- etc.

• Prime à la plantation :

Au regard des bons résultats du dossier prime à la replantation forestière, nous poursuivons notre action en 2018. Il n'est pas inintéressant de rappeler que cette politique a permis de reboiser plus de 700ha depuis son lancement. Un budget de 100.000€ est prévu à l'Economie.

Ce soutien vise à d'une part à assurer l'approvisionnement en matière première d'un secteur majeur de notre économie, pourvoyeur d'une main-d'œuvre locale et non délocalisable, et d'autre part contribuer à la gestion durable des forêts situées sur notre territoire.

Notons que cette démarche provinciale est soutenue par la Wallonie qui assure le cofinancement, pour moitié, de la prime (enveloppe totale de 200.000 €).

En matière d'organisation du tourisme en Province de Luxembourg, l'année 2019 sera une année de changement et de transition.

En effet, sur base des recommandations émises par le Gouvernement wallon de limiter les asbl provinciales et de davantage réorienter leurs missions vers des services provinciaux, le contrat de gestion établi entre la Province de Luxembourg et l'asbl FTLB sera revu afin de redéfinir les missions réalisées par chacune des deux entités : Département du tourisme et FTLB. Le Département tourisme de la Province de Luxembourg développera les actions d'accompagnement, de promotion et de développement du secteur touristique. La FTLB se concentrera quant à elle principalement sur les projets européens en cours et la création de contenus touristiques.

Les conventions de mise à disposition de travailleurs par la Province seront dans ce cadre également très fortement adaptées, et revues dès le 1^{er} janvier 2019.

Au terme du premier semestre 2019, la Fédération Touristique du Luxembourg Belge et le Département tourisme quitteront par ailleurs le bâtiment qu'ils occupent actuellement à La Roche en Ardenne pour emménager dans un tout nouveau bâtiment situé à Marche-en-Famenne (zoning du Wex). Ce déménagement rencontre plusieurs objectifs liés principalement à de meilleures conditions de travail pour le personnel mais également un meilleur positionnement géographique au vu de l'évolution institutionnelle du tourisme et des missions confiées aux entités provinciales.

En ce qui concerne les missions et chantiers nouveaux qui seront développés en matière de tourisme en 2019, citons :

* la révision de notre site web, conjointement à ceux qui seront développés pour les Maisons du tourisme. Il s'agira davantage d'un site global de séduction du territoire, avec plus de renvoi vers les sites des Maisons du tourisme pour le détail de l'offre. Le site présentera les incontournables de la destination par thématique, et sera alimenté en blogs, images et vidéos.

*En adéquation avec le souhait relayé par les Maisons du tourisme, un support papier d'informations touristiques générales sur notre Province en anglais sera produit. Une attention accrue sera également donnée au marché grand-ducal. Il s'agit en effet d'un marché de proximité, composé d'une clientèle locale et internationale, qu'il y aurait lieu de travailler davantage.

*En ce qui concerne les Foires et salons et les présences extérieures de manière générale, mission réalisée par le Département tourisme, celle-ci visera une réduction de participation à de grands salons traditionnels du tourisme où le rapport qualité prix est faible au regard de la concurrence accrue entre les destinations. Il sera privilégié par contre des présences dans des événements sports nature, des centres commerciaux ou des actions de street marketing. A ce sujet, un nouveau véhicule pourrait être acquis par la Province pour assurer ces présences nouvelles, tout en ayant une attention particulière à son empreinte carbone.

A noter que notre Province sera également présente au salon Destination Nature à Paris en mars 2019 sur un stand partagé avec les partenaires de la destination Ardenne, dans le cadre des projets Interreg Ardenne Marketing et Agreta.

*Par ailleurs, le Département tourisme souhaite développer une nouvelle mission d'accompagnement des opérateurs touristiques du territoire. Cette entité sera appelée à informer les prestataires, faciliter leurs démarches administratives, leur présenter les multiples outils publics à leur disposition (organismes, aides publiques, appels à projets, projets européens,...). Elle travaillera en concertation avec Idelux, la CCILB, les organismes de formation ou encore les associations professionnelles et le CGT.

L'objectif est d'être un facilitateur administratif, répondre à la difficulté des acteurs de comprendre l'organisation institutionnelle du tourisme, les épauler dans la construction administrative de leur dossier, les sensibiliser aux évolutions du marché, aux attentes des touristes ou évolutions technologiques.

Dans le cadre de cette mission d'accompagnement et de professionnalisation, et afin de répondre à un multilinguisme encore trop faible parmi nos acteurs touristiques, un plan langues sera relancé avec l'appui d'opérateurs de formation.

Enfin, et en vue d'assurer une cohérence en termes d'actions avec les opérateurs de terrain, des conseils consultatifs seront constitués, organisés selon les besoins et projets par pôle touristique et/ou par secteur.

La Province de Luxembourg maintiendra son aide majorée à la zone de secours et assurera une collaboration au-delà des obligations purement financière. Elle assurera pleinement son rôle fédérateur supra-communal dans le cadre du fonctionnement de la Zone en accentuant la transversalité.

Les missions provinciales en matière de sécurité seront élargies a d'autre corps (zone de Police), via, notamment, l'amplification du rôle de l'ASBL Partageons Nos Routes.

• **Projet-pilote antibiorésistance**

L'objectif de ce projet pilote est double :

- d'abord, sensibiliser à une moindre et meilleure utilisation des antibiotiques et des médicaments en général ;

-et ensuite, démontrer qu'une meilleure hygiène et management de l'hébergement permettent de réduire l'utilisation des antibiotiques et de diminuer les coûts.

Suite à une enquête réalisée par le SPIGVA, 10 exploitations agricoles ont été sélectionnées. Le but est de créer un réseau de fermes vitrines afin de montrer que même en réduisant l'utilisation des antibiotiques, cela permet de préserver la capacité à soigner les animaux et donc à garantir la productivité du troupeau.

À l'heure actuelle, le vétérinaire en charge du dossier, Mr. Claine, a réalisé un bilan à mi-parcours, permettant de constater les améliorations déjà engagées, d'envisager des actions correctives.

Les enseignements seront ensuite largement communiqués vers l'ensemble du secteur, afin de les sensibiliser à une moindre et meilleure utilisation des antibiotiques et des médicaments en général. Et avec le secteur, examiner la possibilité de pérenniser la démarche.

• **Lutte contre le BVD**

La Province de Luxembourg, par le biais de son asbl Fonds de Calamités en faveur des agriculteurs, intervient financièrement depuis le 1er janvier 2017 dans l'élimination des veaux détectés comme IPI et repris comme tels dans les bases de données de l'ARSIA. Ce soutien se poursuivra en 2019.

• **Réflexion sur la mise en place d'un service conseil en alimentation du bétail et en fertilisation**

L'alimentation du bétail pèse lourd dans le budget des exploitations. Les prix des matières premières (céréales, aliments...) évoluent sans cesse. L'idée serait dès lors mettre en place durant la législature un service de conseil en alimentation du bétail et en conseils de fertilisation.

La Province souhaite réfléchir sur la mise en place un service conseil en alimentation et en fertilisation.

Le service neutre en conseil d'alimentation du bétail (calculs de rations, suivi de croissance...) permettra :

- d'optimiser les ressources disponibles sur l'exploitation (herbe, maïs, céréales...) ;
- d'optimiser économiquement les achats d'aliments du commerce ;
- de réduire les coûts de production ;
- d'être plus indépendant des conseils prodigués par le secteur du négoce agricole.

Il en va de même pour la fertilisation pour laquelle l'analyse du sol est primordiale afin :

- de connaître la teneur en éléments minéraux du sol ;
- d'adapter au mieux les besoins réels de la parcelle à amender.

Ces deux services permettront à l'agriculteur de réduire ses dépenses venant des intrants extérieurs et permettront de favoriser l'autonomie fourragère, protéique de son exploitation.

• **Une réflexion sera également entamée pour plus de services aux agriculteurs.**

Des pistes de mise en place d'un service de soutien administratif et d'un observatoire bio seront explorées.

- **Les projets Interreg**

En 2019, Le SPIGVA et le DER poursuivront leurs partenariats dans les projets Interreg VA GR Autoprot et Aroma.

Le projet Interreg Autoprot vise à accroître la compétitivité des fermes laitières de la Grande Région par l'amélioration de leur autonomie protéique considérée à l'échelle de l'exploitation et de la Grande Région. Des fermes laitières du réseau comptable du SPIGVA seront analysées et suivies dans un but d'améliorer ou de garantir une autonomie protéique et donc d'être moins (ou plus) dépendant du soja notamment. La rentabilité de l'exploitation sera également partie prenante dans ce projet.

Le projet Interreg Aroma vise la création d'une organisation transfrontalière d'approvisionnement en produits alimentaires locaux à destination de la restauration hors domicile. Pour ce faire, les compétences réunies au sein du projet permettent de façon transfrontalière d'identifier les acteurs, de cartographier et localiser ceux-ci, de quantifier, s'analyser, de tester des outils et services et de mettre en réseau les acteurs de la filière alimentaire locale. La Direction de l'Economie Rurale participe à toutes les actions opérationnelles de ce projet et est coresponsable de la communication.

- **Rapprochement entre agriculteurs et consommateurs et promotion des produits issus de l'agriculture**

Un réel manque de confiance et de reconnaissance de la part de certains citoyens envers les agriculteurs, qui exercent pourtant un métier essentiel, se fait ressentir depuis quelques années. Dans ce contexte, la Province a un rôle à jouer. Elle doit favoriser le rapprochement entre le métier d'agriculteur et le consommateur, et la qualité des produits qui émanent de notre territoire doit faire l'objet d'une promotion accentuée.

Pour valoriser le travail du producteur et encourager la consommation locale, nous souhaitons soutenir la vente directe.

Par ailleurs, tenant compte des spécificités de la province de Luxembourg, le Département d'Economie rurale continuera, avec l'aide de ses partenaires, à promouvoir la viande, le lait et les produits dérivés du lait.

Plusieurs opérations Agricharmes, seront de nouveau organisées en 2019.

- **Soutien en matière de recherche et développement, et en matière de formation des agriculteurs**

Plusieurs organismes sont actifs sur le territoire de la province de Luxembourg en matière de formation, d'encadrement technique et administratif des agriculteurs, comme en matière de recherche, d'expertise, ou encore de valorisation de l'agriculture et de promotion des produits qui en sont issus.

La Province de Luxembourg continuera à soutenir en 2019 l'asbl SPIGVA, (service provincial d'information, de gestion et de vulgarisation agricole), l'asbl Fonds de Calamités en faveur des agriculteurs de la Province de Luxembourg, l'asbl Défense des producteurs laitiers, le CER, Fourrages-Mieux,....

Un soutien particulier sera également donné au Centre de Michamps et à l'asbl SEREAL (service de remplacement pour les agriculteurs de la province de Luxembourg).

Dans le cadre de la valorisation des ressources naturelles, la Province poursuivra avec RND, dans le cadre du contrat de gestion, et plus spécifiquement en 2019:

1. La promotion de la province de Luxembourg en tant que territoire possédant et valorisant des ressources naturelles (bois, pierre), ainsi que la promotion des entreprises qui les mettent en œuvre, de leurs produits et de leurs services. Cette mission se fait par le biais d'actions de communication, d'information, de sensibilisation, de réalisation de supports écrits (plaquettes, brochures, folders...), de sites internet, d'outils audio visuels, de présence à des foires, participation/organisation de visites, journées d'études, conférences, missions...
2. La valorisation touristique et patrimoniale des ressources naturelles de la province de Luxembourg en synergie avec la FTLB au travers des projets Interreg AGRETA et Ardenne Attractivity : en 2019 :

Ardenne Attractivity :

- **Poursuite des synergies entre le projet des Forêts d'Ardenne et de la Marque Ardenne** par la mise en place de la démarche de personnalisation de l'offre touristique « forêt » dans le but de séduire le visiteur pour un séjour original et unique : organisation d'ateliers de travail avec les opérateurs touristiques, accompagnement de ceux-ci sur le terrain et création de produits touristiques novateurs « forêts »
- **Poursuite de la construction de circuits transfrontaliers autour de la pierre et de la forêt** destinés à mettre en valeur les atouts du territoire autour de la géologie, des légendes et de la forêt. Nous veillons à y intégrer les idées de projet qui ont été primées lors des deux concours d'appel à idées « Tourisme Forêt Innovation » et « Tourisme Pierre Innovation ». La communication et la promotion de ces circuits transfrontaliers seront réalisées en 2019 en synergie avec la FTLB
- **Poursuite des échanges de compétences RND-FTLB.** La FTLB participe aux ateliers que nous organisons dans le cadre du projet des Forêts d'Ardenne (cf ci-dessus). Dès mars 2019, nous participerons aux ateliers de travail animés par la FTLB destinés à transférer notre méthodologie à la conception et l'élaboration de produits touristiques dans les autres secteurs touristiques (tourisme à la ferme, musées,)

« Agreta » :

- RND, en synergie avec **l'Université de Liège-Agrobiotech Gembloux (ULg) et l'INRA**, poursuit sur le territoire de la province de Luxembourg, la mise en place des dispositifs de collectes de données sur la fréquentation des espaces forestiers, les travaux visant à révéler les attentes/ usages des visiteurs , à mesurer l'impact économique d'une activité en forêt sur le territoire (en matière de restaurants- hôtels- gites- campings ...) ... l'objectif étant de développer, en 2019, un **outil de suivi et d'évaluation de la fonction récréative de la forêt sur le territoire de la province de Luxembourg.** Le but final est de disposer de données objectives et chiffrées sur le tourisme vert en province et sur sa plus-value économique pour l'ensemble du territoire et de pouvoir proposer des produits touristiques de découverte de la forêt (mais aussi de parcs naturels) répondant aux souhaits des visiteurs et adaptés à leurs attentes. Ces données seront mises à disposition de la FTLB.

3. Le développement d'actions économiques de nature à améliorer :

La promotion des produits issus des ressources naturelles locales via :

- La gestion et l'actualisation des Portails Pierre et Bois
- La promotion de la Pierre Locale via un événement grand public et du site « une pierre, un terroir » à destination des candidats bâtisseurs
- Une réflexion sur la mobilisation de la ressource « bois » dans un contexte de développement durable : soutien au débardage par le cheval de trait.

Plus globalement, veille et propositions d'actions en lien avec l'actualité relative à la santé de la forêt.

4. Le développement de l'Agroforesterie en province de Luxembourg

Notre Province participe via la subvention annuelle de fonctionnement à RND au financement de la part fonds propres de RND dans le projet *Transagroforest* Interreg V Wallonie-France-Flandre dont RND est partenaire (octobre 2016 -septembre 2020), ce projet vise à promouvoir l'agroforesterie comme une démarche permettant de lutter contre l'érosion et la faible activité biologique des sols, les pollutions de nappes phréatiques et/ou de rivières.

L'arbre en champ est en effet une source d'approvisionnement en bois local pour des essences peu utilisées comme l'alisier, le noyer, l'érable le merisier, ..., source de biomasse pour l'énergie. En outre l'agroforesterie a des impacts incontestables en matière de fertilité des sols, biodiversité, qualité des eaux, lutte contre l'érosion Les publics cibles de ces actions sont évidemment les agriculteurs (en priorité) mais aussi les Communes.

- Poursuite des actions de communication menées par RND visant à promouvoir les démarches d'agroforesterie via le net, les vidéos, des séances d'information
- Contribution à l'installation de vitrines pilotes sur le territoire de la province

5. La prime à la replantation, soutien à la petite propriété privée :

Au regard des bons résultats du dossier prime à la replantation forestière, nous poursuivrons notre action en 2018. Il n'est pas inintéressant de rappeler que cette politique a permis de reboiser plus de 700ha depuis son lancement. Un budget de 100.000€ est prévu à l'Economie.

Ce soutien vise à d'une part à assurer l'approvisionnement en matière première d'un secteur majeur de notre économie, pourvoyeur d'une main-d'œuvre locale et non délocalisable, et d'autre part contribuer à la gestion durable des forêts situées sur notre territoire.

Notons que cette démarche provinciale est soutenue par la Wallonie qui assure le cofinancement, pour moitié, de la prime (enveloppe totale de 200.000 €).

Dans cet objectif de soutien à la propriété privée, la Province via la subvention annuelle à RND participe à la part de financement propre de RND dans le projet Interreg RégioWood II.

- **Service Culture et Sport**

Une part très importante du travail porté par le Service consiste en l'analyse et l'instruction des dossiers de subsides sur base de critères objectifs. Si une série de subsides sont régis par des règlements, d'autres modes de subventionnement relèvent d'appels à projets permettant d'impulser et de soutenir des initiatives innovantes. Ainsi, en 2019, de nouveaux appels à projets cibleront les Maisons de Jeunes, les Fédérations sportives et la création théâtrale.

En parallèle à ce soutien financier, des aides services en matériel, en impression ou en locaux sont là pour soutenir le secteur culturel et sportif. Tenant compte des besoins, les acquisitions projetées en 2019 viseront le soutien à des événements de plein air, l'accroissement de l'offre pour le matériel PMR et la proposition de nouveaux types de matériel. Le renforcement technique et l'engagement d'un régisseur polyvalent vont offrir de nouvelles perspectives de développement avec comme objectif prioritaire d'améliorer encore la qualité et la fiabilité du service proposé.

Des actions annuelles d'envergure contribuent à renforcer l'image et le rôle essentiel de l'Institution provinciale dans la dynamique sportive et culturelle développée sur le territoire. Parmi celles-ci on peut citer la campagne *En sport aussi une ardeur d'avance*, *l'ado trophée*, le trophée du mérite sportif, l'opération *Plaines de jeux*, le *Mai'li Mai'lo* (dont ce sera la 10^{ème} édition en 2019), l'exposition d'été, la caravane du court métrage, l'opération *Place aux enfants*, la *Scène aux ados*, la brochure *Luxembourg belge-terre de festivals*, le parcours d'accompagnement en musique amplifiée...

En 2019, une réflexion sera portée sur le développement d'un projet nouveau, dont la forme est encore à déterminer, autour du trinôme cinéma – culture - tourisme.

La 2^{ème} édition des *Vitrines culturelles* sera organisée. Cette action met en avant une série de projets culturels et outils pédagogiques à destination des enfants, imaginés et portés par des acteurs professionnels du territoire.

L'année 2019 sera marquée aussi par le début de l'application du nouveau mode de subventionnement des Centres culturels dans le cadre du nouveau décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour répondre à certaines attentes et besoins des 12 centres culturels reconnus sur le territoire et réaffirmer, au côté des Communes, le rôle de la Province qui ne doit pas se limiter au seul subventionnement, le Service développera une mission fédératrice visant à travailler avec eux autour de thématiques et de projets communs.

Le Service dispose de deux outils web amenés à évoluer en 2019 : les sites *Lampli.be* et *Au-fait.be*. Le premier verra la mise en place d'une newsletter mensuelle pour dynamiser le site et relancer son intérêt et son utilisation. Le second sera entièrement revu avec l'aide de la Fédération Touristique du Luxembourg belge et du Service informatique provincial, de manière à avoir une configuration et des potentialités correspondant aux offres et attentes actuelles.

En matière d'édition, le Service culturel a également des projets. Outre les brochures *Luxembourg belge- terre de festivals* et *Parcours d'été- art contemporain*, une publication d'envergure liant écriture et illustration mettra à l'honneur une figure féminine historique, Mathilde de Toscane. D'autres publications sont à l'étude, notamment sur les contes et légendes du Luxembourg belge ou encore sur les femmes résistantes de notre Province.

En matière de sport, une réflexion sera menée en 2019 autour d'un projet et de synergies avec les Centres sportifs locaux. Aux vues des résultats et de l'évaluation de l'édition 2018, la nouvelle initiative *sport et inclusion* sera renouvelée et développée.

- **Bibliothèque et ludothèque provinciales**

Pour la bibliothèque provinciale, développer les pratiques de lecture (et de jeu) chez les moins de vingt ans et auprès des publics empêchés est une priorité pour 2019. Cela passe par des actions au sein des milieux d'accueil, des écoles, des maisons de retraite, des prisons... Concrètement, un nouvel outil de développement de la lecture destiné à la petite enfance et intitulé « Couleurs » sera proposé et diffusé en 2019.

Il y a lieu aussi de mettre en place une communication professionnelle apportant une réelle plus-value en matière de visibilité des services proposés tant aux citoyens qu'aux collectivités, notamment par le nouveau portail B&L.lux qui permet d'exploiter d'autres fonctionnalités.

Renforcer les actions d'éducation permanente constitue une autre priorité, notamment par des partenariats avec les centres culturels.

- **Service du Livre luxembourgeois (S.L.L.)**

Le Service du Livre luxembourgeois poursuivra ses actions visant à faire connaître ses activités et ses auteurs dans les rendez-vous littéraires et ailleurs. Il souhaite renforcer son rôle de relais privilégié pour les bibliothèques, les librairies, les maisons d'édition... et être le point de référence en matière de littérature luxembourgeoise.

Le SLL ambitionne tout particulièrement de sensibiliser la jeunesse au monde du livre, notamment par le milieu scolaire, en proposant aux classes des rencontres entre des adolescents et des auteurs.

Pour le SLL, il est également essentiel d'améliorer son image et sa communication.

- **Musée Archéologique**

En 2019, le Musée archéologique poursuivra ses missions d'étude, de mise en valeur, de conservation et de diffusion de ses collections. Ainsi, la salle 4 sera rouverte après travaux avec une nouvelle thématique d'exposition : les nécropoles.

Le Musée archéologique souhaite particulièrement développer une stratégie de communication et de promotion claire et réfléchie, notamment par son site web et la mise à jour de son dépliant et du plan de visite.

Concernant son public, le Musée a mis l'accent sur l'accueil des familles mais aussi des écoles en développant des animations et des outils pédagogiques. En 2019, il souhaite étendre son accessibilité en créant des visites spécifiques pour les publics fragilisés, notamment les personnes voyantes et malentendantes.

En termes de reconnaissance, le Musée vise l'obtention de 3 soleils auprès du Commissariat Général au Tourisme. Une demande est également en cours auprès du Conseil des Musées pour passer de catégorie C à B.

- **Domaine du Fourneau Saint-Michel**

La réouverture en 2018 du Musée du Fer apporte une plus-value au Domaine du Fourneau Saint-Michel. Il est désormais possible de passer une journée sur place grâce aux deux musées provinciaux. Des efforts doivent désormais être réalisés en termes de promotion et d'animation. L'objectif est d'attirer davantage les écoles mais aussi les entreprises. Dans cette optique, une plaine de jeux et d'autres aménagements sont à l'étude.

S'il est nécessaire de valoriser le Domaine d'un point de vue touristique, avoir une vision globale en termes d'accessibilité et poursuivre la modernisation du site, notamment concernant les nouvelles technologies, constituent d'autres enjeux.

- **Centre de Découverte de la Nature**

Le Centre de Découverte de la Nature collabore avec le Fourneau Saint Michel tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau des études scientifiques entreprises principalement pour remplir les conditions particulières du classement du site en Natura 2000. Cette collaboration est également effective au niveau des animations. Ces partenariats s'intensifieront encore en 2019.

Le Centre de Découverte de la Nature poursuivra également en 2019 ses activités à destination des écoles, ses stages durant les congés scolaires et ses « vendredis nature ».

Les synergies seront amplifiées avec le Domaine provincial de Mirwart avec des animations pédagogiques mais aussi avec l'ASBL Aube.

- **Centre d'Hébergement de Mirwart (CHM)**

L'activité principale du Centre est d'assurer l'entretien extérieur des deux zones, les repas des jeunes de l'ASBL AUBE hébergés sur le site durant toute l'année ainsi que des étudiants en stage au Centre de Découverte de la Nature et de repas à l'extérieur.

Des travaux sont prévus en 2019 tant en zone Vieux-Moulin que dans la Zone Village, notamment en matière de sécurisation, d'entretien, d'isolation ou encore de signalisation.

- **Alter & GO**

Outre l'accompagnement adapté et individualisé à la personne en situation de handicap, Alter & GO a pour mission de sensibiliser, informer et développer des outils concrets pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le territoire provincial.

Les événements devenus maintenant traditionnels, qui favorisent la rencontre et le vivre-ensemble, continueront de jaloner le calendrier 2019. Parmi ceux-ci, la journée internationale du handicap le 3 décembre, le colloque annuel du premier vendredi d'octobre, la journée sportive en collaboration avec le service sport de la Province de Luxembourg et la Haute Ecole Robert Schuman de Virton, la journée mondiale de l'autisme et la revue semestrielle « L'entrée des artistes ».

Cette année, une réflexion et des actions seront menées afin que la Province de Luxembourg puisse bénéficier du label Handicity.

En 2019, les axes de travail du Service d'Aide Précoce resteront centrés sur le suivi d'enfants de 0 à 8 ans porteurs d'un handicap ou d'un gros retard de développement, principalement à leur domicile mais aussi dans leur milieu de vie. Vu la complexification des situations suivies, la mise en place d'une supervision d'équipe est prévue. Elle permettra aussi de renforcer l'intervention de l'équipe en cohérence avec les partenaires du réseau.

Les interventions et projets mis en œuvre par Alter & GO jeunesse durant l'année 2019 seront élaborés dans une vision d'inclusion des jeunes en situation de handicap, notamment dans les établissements scolaires. Le service ambitionne de pouvoir rencontrer un maximum d'équipes des centres PMS afin de bien circonscrire son rôle dans le processus d'intégration scolaire des jeunes en situation de handicap mais aussi de développer de nouveaux outils pédagogiques. Un colloque sur les aménagements raisonnables en milieu scolaire sera également organisé en collaboration avec la Haute Ecole en octobre 2019.

Au niveau d'Alter & GO Autisme, les projets mis en œuvre durant l'année 2019 se centreront sur l'inclusion sociale des jeunes avec un focus particulier sur les troubles du comportement.

La semaine de campagne de sensibilisation à l'autisme aura lieu du 2 au 5 avril 2019 avec entre autres, une conférence, un ciné forum, une initiation à la danse pour les personnes porteuses d'autisme et leur famille, des ateliers pratiques à destination des futurs professionnels et une soirée concert à L'entrepôt.

Dans le cadre d'un projet Fondation Roi Baudouin sont prévus la création d'une grille d'évaluation pour les sites touristiques accueillant des personnes autistes et le développement d'un réseau touristique « Autism Friendly ».

Comme en 2018, Alter & GO Adulte et Alter & GO surdit  poursuivront leurs actions sur l'accessibilit  des services g n raux par la mise en place d'am nagements raisonnables, l'acc s   la culture, la citoyennet  active des b n ficiaires et l' ducation permanente tant envers ses b n ficiaires que le grand public.

En 2019, une attention toute particuli re sera port e sur l'accueil des personnes sourdes et malentendantes en milieu hospitalier, en collaboration avec Vivalia.

Dans la suite de la collaboration avec la Haute Ecole Robert Schuman de Libramont, un colloque sera organis  en mars 2019 ayant pour th me la scolarit  de l'enfant sourd et le bilinguisme pour les  tudiants en logop die, les familles et le tout public.

• **SAAE (Service d'Accueil et d'Aide Educative) « Le Starting Block »**

Le Service d'Accueil et d'Aide Educative « Le Starting Block » de Lahage poursuivra son action d'accueil et d'éducation de mineurs nécessitant une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial de vie.

Pour rester au courant de l'évolution des nouvelles pratiques et dans une démarche de soutien pédagogique, l'ensemble du personnel continuera à suivre des formations en rapport avec leur fonction.

Divers aménagements et achats pour améliorer le bien-être et le confort de nos résidents et du personnel sont également prévus en 2019, comme par exemple la finalisation de l'aménagement de la plaine de jeux.

• **AMO (Service d'Aide en Milieu Ouvert)**

Au 1er janvier 2019, les AMO seront soumis au nouveau code de l'Aide à la Jeunesse et à ses arrêtés spécifiques. Concrètement, cela implique une extension de la tranche d'âge des jeunes pouvant être pris en charge et donne aux AMO un rôle central de prévention sociale et éducative à l'échelle locale.

➤ **AMO Ado-Micile Arlon**

A partir du 1er janvier 2019, le service disposera de nouveaux locaux lui permettant de retrouver de bonnes conditions matérielles de travail et à ses travailleurs d'exercer leurs missions dans un cadre adapté.

Le service continuera à mener des actions de prévention sociale et éducative au contenu clairement défini par le nouveau code. Il est envisagé, après accord de la commission d'agrément, de suivre le jeune jusqu'à ses 22 ans afin de l'accompagner au mieux dans sa transition vers l'autonomie.

➤ **AMO Média-Jeunes Bastogne**

Les futures actions communautaires seront développées en fonction du diagnostic social établi. Les principaux phénomènes observés sont des difficultés sociales, de l'isolement menant à des comportements à risques, un manque d'information, les problématiques liées aux réseaux sociaux... Pour y répondre, le service travaille l'estime de soi, l'ouverture aux autres et au monde extérieur, le soutien à la parentalité...

• **MADO (Maison de l'Adolescent)**

En parallèle au travail des AMO, une MADO (Maison de l'Adolescent) va démarrer ses activités début 2019 à Arlon, avec une antenne à Marche (déjà en activité depuis septembre 2018). La MADO vient ainsi compléter l'offre de suivi pour les jeunes de la province de Luxembourg, avec des missions spécifiques mais complémentaires aux AMO.

La MADO s'adresse aux adolescents de 11 à 22 ans, à leur entourage et aux professionnels en questionnement face aux problèmes de l'adolescence. Ce service permet notamment de faire le lien entre aide à la jeunesse et santé mentale.

Dès son agrément, la MADO souhaite se faire connaître à un maximum de public grâce à une communication efficace.

- **I.M.P.P. ETHE (SRJ)**

La construction du nouvel internat constitue le projet majeur pour 2019. Les modules préfabriqués en provenance de Mont sont fonctionnels et utilisés depuis septembre. 2019 devrait être consacré à la finalisation du dossier technique (esquisses, plans, cahier des charges, permis, approbations et appel d'offre) pour un démarrage de la première phase en 2020.

D'un point de vue pédagogique, le service souhaite privilégier une vision continue de l'enfant et travailler avec un projet pédagogique individualisé. Une formation est prévue en ce sens.

- **I.M.P.P.de Forrières (SRJ)**

L'IMPP Forrières a adapté son organisation aux besoins spécifiques des enfants avec des troubles psychiques et un réseau socio-familial plus complexes, avec un niveau de développement et des capacités relationnelles plus déficitaires. La prise en charge pluridisciplinaire est renforcée.

Pour 2019, un plan d'actions sera mis en place suite à l'analyse de risques psycho-sociaux : amélioration de la communication, brochure d'accueil par fonction, charte... Une réflexion sera menée également pour améliorer les réunions et les écrits professionnels pour davantage d'efficacité.

Au niveau des infrastructures, deux pavillons doivent encore être rénovés.

- **I.M.P.P. de Mont**

A l'IMP de Mont, l'offre d'activités proposées aux enfants reste très étoffée. L'objectif est de diversifier au maximum les centres d'intérêt des enfants mais aussi de leur faire découvrir ce qui se passe en dehors des murs de l'institution. La socialisation est en effet un élément clé qui rompt leur isolement et contribue à leur mieux-être.

Côté familial, le service essaie de travailler davantage les liens familiaux en redynamisant la collaboration avec les parents et en leur redonnant la place qu'il convient.

En termes d'investissement, les installations doivent encore être améliorées pour renforcer le confort des résidents et faciliter le quotidien du personnel.

- **I.M.P.P. du Val d'Aisne (SRJ)**

Le Val d'Aisne a amorcé un tournant thérapeutique en 2018 avec un nouveau public (troubles de l'apprentissage, troubles prépsychotiques) et une autre manière de fonctionner. La volonté est de renforcer les collaborations entre hébergement, école et thérapeutique. Un travail est mené avec les familles pour trouver du liant entre la culture de la famille et celle de l'institution.

En ce qui concerne l'hébergement de Briscol, une extension est prévue.

- **Ecole provinciale du Nouvel Horizon – Ethe – Enseignement spécialisé de type 8**

Une extension de l'école est en projet, une demande de subside a été introduite en ce sens à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est prévu également de développer le multimédia au sein de l'école de manière à ce que les élèves s'approprient les technologies et la culture numérique.

- **Ecole provinciale « Le Village des Couleurs » - Forrières – Enseignement spécialisé de type 8**

L'école a mis en place en 2018 une nouvelle organisation des espaces récréations avec des adaptations pour la rentrée 2018-2019.

L'école a officialisé la classe Structure d'Aide à la Socialisation et à la Scolarisation mais aussi la structure organisationnelle de la classe Teacch. La classe de langage est également maintenue, tout comme la classe numérique.

- **Ecole provinciale de Mont – Enseignement spécialisé de type 4 et polyhandicapés**

L'école de Mont s'engage à mettre au centre de ses préoccupations l'épanouissement de l'enfant, son bien-être affectif. Les liens avec l'IMP sont privilégiés pour une collaboration toujours plus fructueuse.

Etant géographiquement décentrée des lieux culturels, des lieux de rencontres sociales ou encore des transports en commun, une collaboration avec d'autres établissements scolaires, avec les centres culturels, avec le monde social ou associatif et l'environnement citoyen direct sont des pistes d'ouverture sur le monde pour les élèves.

Ainsi, cette année 2018-2019 débouchera sur la création d'une exposition des œuvres artistiques des enfants en lien avec le thème de l'année scolaire, l'art et les émotions. Faire entrer le monde extérieur à l'école est aussi une priorité.

- **Ecole provinciale secondaire inférieure du Val d'Aisne – Brisol – type 3**

Les principaux enjeux concernant l'Ecole du Val d'Aisne concernent la création de l'implantation de Montleban pour la rentrée de septembre 2019 et le lancement du plan de pilotage dans le cadre du Pacte d'Enseignement d'Excellence.

Par ailleurs, l'école à l'hôpital est une action qu'il faut poursuivre en gardant un niveau d'exigence pédagogique et en favorisant la dimension participative de l'enseignement.

En parallèle, un projet de création d'un établissement secondaire spécialisé dans l'arrondissement de Neufchâteau est à l'étude.

- **Institut Provincial de Formation**

D'abord Ecole d'Administration provinciale en charge de la formation des agents des services publics locaux, l'IPF a vu ses missions se renforcer avec l'organisation de la formation des services de secours et de sécurité, à savoir la filière « feu », la filière « secouristes-ambulanciers et la filière « gardes-champêtres particuliers ».

Pour toutes ces filières, l'IPF ambitionne non seulement une efficacité administrative, notamment par une e-administration mais aussi une excellence pédagogique, en tenant compte des besoins sur le terrain et en renforçant les échanges avec ses partenaires privilégiés mais aussi en développant l'e-learning.

Par ailleurs, l'IPF assume la gestion de la location de ses salles aux filières et aux tiers utilisateurs mais souhaiterait augmenter leur taux d'occupation. Pour ce faire, il est indispensable d'établir un plan de communication et de soigner l'accueil. En projet avec le Service provincial Culture et Sports, le bâtiment pourrait également être utilisé comme vitrine pour les jeunes artistes luxembourgeois.

- **Conseil provincial des Jeunes**

La nouvelle législature rassemblant 28 jeunes a été installée le 17 octobre 2018 pour un mandat de 2 ans. La mission du CPJ est toujours de permettre aux jeunes qui s'y engagent d'expérimenter concrètement le fonctionnement de la démocratie parlementaire et la dynamique du débat public.

Des échanges, initiés en 2018 seront poursuivis avec le Conseil départemental Junior de Moselle. Vu le public cible et les thématiques travaillées, les collaborations du CPJ sur des actions développées au sein du Service Citoyenneté et du Service Culture et Sports sont toujours attendues pour 2019.

CITOYENNETE

Le Service Citoyenneté et Mobilité de la Province de Luxembourg veille à placer la jeunesse et les citoyens de demain au cœur des débats, à agir autour de la problématique sociétale qu'est le cyber-harcèlement, à développer les initiatives locales et à renforcer la dynamique de partenariat.

Les actions et enjeux qui jalonnent l'année 2019 sont les suivants :

- **Soutien financiers aux projets locaux à dimension citoyenne :**

Appel à projet

Après s'être axé durant 5 ans sur le volet mémoriel, le Service Citoyenneté propose pour les années à venir une nouvelle orientation thématique à son appel à projets: jeunesse et vivre ensemble. Pourront notamment y trouver place des initiatives innovantes touchant à la sensibilisation et à la lutte contre le harcèlement, à la découverte des autres cultures, à l'échange intergénérationnel, à la lutte contre les préjugés, à la migration...

Lutte contre le harcèlement

- Mise en place et coordination d'une task force harcèlement qui fédèrera les différents acteurs et intervenants travaillant cette thématique. Celle-ci doit permettre de renforcer les compétences de chacun, de partager les connaissances et les bonnes pratiques, de multiplier les synergies et de développer de nouvelles actions de terrain.
- Poursuite et développement de l'action *Semaine contre le Harcèlement* (4^e édition) et de la tournée scolaire du spectacle *H@rcèlement*

Rassemblement des Conseils communaux d'enfants

Lors de cette journée qui s'inscrit dans une dynamique supra-communale, ces enfants âgés de 10 à 12 ans pourront échanger des idées et participer à différents ateliers pédagogiques autour du thème général de la citoyenneté.

Village citoyen au sein du Salon Objectif emploi :

Cet espace dynamique, qui se veut convivial et participatif, présente projets et structures qui, au quotidien, accompagnent les jeunes pour en faire de véritables CRACS : des Citoyens Responsables Actifs Critiques et Solidaires.

Vitrines de la citoyenneté

Axées pour cette deuxième édition autour de la thématique des droits de l'enfant dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la déclaration, ces vitrines offrent l'opportunité de découvrir des structures et des outils permettant d'éduquer à une citoyenneté active.

MOBILITE

- **Soutien financiers aux projets locaux autour de la mobilité**

Poursuites des travaux au sein de différents projets et groupes de réflexion :

Le Service assure essentiellement le suivi Groupe de Travail Mobilité de la Conférence Luxembourgeoise des Elus, le suivi de projets (Mobiloc, Mobirégio, Maison luxembourgeoise de la mobilité...) confiés par la Province à des opérateurs extérieurs.

Site internet Damier.be

La Province doit mener une réflexion sur l'avenir de cet outil : sa place, ses spécificités et son utilité (ou sa mutation) comme outil de référence en matière de mobilité sur le territoire provincial.

Pôle Social et Santé

Le Pôle Social et Santé est amené à renforcer son rôle de deuxième ligne et d'acteur de la supracommunalité. L'ensemble de ses actions s'inscrit dans un partenariat avec les acteurs de terrain, en complémentarité aux missions des autres niveaux de pouvoir et en soutien aux communes luxembourgeoises.

AFFAIRES SOCIALES

Les différentes initiatives et actions concrètes du SP Social peuvent être regroupées au travers des publics-cibles auxquels ils s'adressent.

- **A destination des aînés :**

A la suite des dernières élections, soutien dans le cadre de la mise en place des nouveaux Conseils Consultatifs dans les Communes et renouvellement du **Conseil Consultatif provincial des Aînés** (CCPA) au sein duquel on retrouve différentes commissions.

Poursuite et évaluation de l'action **Sénior Focus** (Boîte contenant des informations personnelles et médicales à placer dans le frigo afin d'aider à une prise en charge rapide en cas d'urgence médicale ou en cas de disparition).

Poursuite du travail de communication en lien avec l'opération **Semaine de l'inter génération** (anciennement **Carrefour des Générations**) et impulsion aux Communes qui n'y participent pas encore.

Suivi des six projets lauréats de l'appel à projets sur le thème « **Séniors connectés** » lancé en novembre 2018.

Avec le soutien de la Fondation Roi Baudoin et en collaboration avec l'Observatoire de la santé et différents partenaires actifs sur la province, mise en place d'un **projet de télé veille** : « La technologie au service de soins chaleureux à domicile ».

Organisation de formations et suivi du Forum – **plate-forme d'échanges comdirlux** - pour les Directions administratives et de soins infirmiers des MR/MRS publiques de la province de Luxembourg.

A la demande de l'Aviq, et en collaboration avec l'Observatoire de la Santé, participation au projet **Wallonie Amie des Aînés** (WADA) dont les objectifs sont : lutter contre l'âgisme ; adapter ses politiques, ses services et ses structures ; agir de façon globale et intégrée ; favoriser la participation des aînées et concerter l'ensemble de la population.

Primes pour l'adaptation du logement, le téléphone et la télévigilance pour les personnes âgées selon certaines conditions, notamment de revenus.

- **A destination des volontaires :**

Coordination d'un des axes de travail du programme **Interreg V** Grande Région intitulé « **Sénior Activ** » : *Soutenir la participation active et citoyenne des aînés*. Il s'agit notamment de concevoir des modules de formation au bénévolat à l'attention des seniors.

Poursuite du projet **HanVol-Lux**, en collaboration avec Alter & GO en vue de développer des actions citoyennes de volontariat menées par des personnes porteuses de handicap(s).

Maintien de l'**assurance volontariat**.

Soutien du monde associatif et des volontaires via la mise à disposition, sur le site internet provincial, d'une **plate-forme volontariat en ligne** consistant en un espace dédié à l'offre et à la demande de volontariat en province de Luxembourg.

- **A destination des parents/des familles :**

Soutien à la parentalité par l'organisation de conférences à destination des parents sur des problématiques actuelles ou encore par le lancement d'un appel à projets visant à soutenir le secteur associatif dans ses missions d'accompagnement de la parentalité.

Suivi des 6 projets lauréats de l'appel à projets 2018 « **Parents d'aujourd'hui et de demain** ».

Prime provinciale suite à l'hospitalisation, d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître, dans un service de **soins néonataux intensifs**.

- **A destination des jeunes et/ou des enseignants :**

Déconstruction des stéréotypes de genre présents dans la société et dans les métiers, à travers notamment l'organisation et la coordination du « **Girls Day Boys Day** », projet qui s'adresse principalement aux élèves du 1^{er} degré.

Soutien de **projets en lien avec la citoyenneté mondiale** dans les écoles via deux concours de projets dans le cadre du programme Annoncer la Couleur.

Organisation de **formations pour les enseignants** et futurs enseignants **sur des thématiques de citoyenneté mondiale**.

Organisation de **formations/sensibilisations** en milieux scolaires et associatifs **par l'Espace public numérique** mobile provincial : réseaux sociaux, initiation aux médias, à la programmation et à l'art numérique, à la robotique, aux objets connectés ainsi qu'à la technologie 3D.

En période scolaire, **accompagnement** au train, d'enfants sourds, muets et/ou aveugles vers les écoles spécialisées de Bruxelles.

Participation, en partenariat avec l'ASBL Promemploi et l'ONE, à la **Coordination Accueil temps libre**.

Prime de maximum 80€ pour l'inscription à un club sportif pour les jeunes entre 5 et 18 ans selon certaines conditions de revenus.

- **A destination des associations :**

Intervention dans les prestations des Services agréés de garde à domicile et des Services d'aide aux familles sous certaines conditions.

Subventions aux associations pour des projets à caractère social, de santé, de coopération au développement ou de citoyenneté.

Octroi d'une subvention destinée à l'organisation de **petits déjeuners sains ou de collations saines** dans le respect du règlement en vigueur (projet d'animation, produits issus de circuits courts et/ou du commerce équitable).

- **A destination des professionnels du secteur psycho médico-social et/ou du tout public :**

Répertoire en ligne « **LURES0.BE** » qui permet une recherche, grâce à différents filtres, de tout organisme actif dans le secteur psycho médico-social.

Promotion des logiciels libres par l'organisation d'un évènement **Lilux** courant 2019. Un évènement qui mêle sensibilisation, informations et ateliers pratiques.

Poursuite et évaluation de la **chaîne YouTube « Cyber harcèlement »** qui vise à soutenir, par la mise en ligne d'outils divers toute personne qui cherche à contrer le cyber harcèlement.

Développement de l'**E-inclusion**. Conformément à une priorité au niveau européen, national et régional, l'espace publique numérique proposera des outils afin de permettre une meilleure compréhension de la logique informatique et ainsi aider tout un chacun à la bonne utilisation des TIC.

Poursuite de l'étude de faisabilité de la mise en place d'un **FabLab**. Il s'agit d'un atelier de fabrication numérique s'inscrivant dans la mouvance de tiers lieux, dans une logique de partage de machines, de savoirs et de compétences pour démocratiser le prototypage et la création d'objets au plus grand nombre. Les rôles d'un Fablab sont l'inclusion numérique, l'acquisition de compétences, la découverte métiers et le réseau vers la formation.

Coordination et rédaction, en partenariat avec le monde associatif provincial, du magazine trimestriel **Carrefour Social & Santé**.

Le Centre de documentation sociale, situé à Arlon, met à disposition des professionnels et du tout public plus de 10.000 documents disponibles en libre consultation ou en prêt.

Organisation de 10 matinées d'information pour les travailleurs sociaux intitulées « **Vendredis du Social** » sur des thématiques variées alliant théorie et pratique de terrain.

Organisation de Journées **d'Etudes** en partenariat avec les Hautes Ecoles de la province. Une journée sur le thème des « nouvelles pédagogies » est en cours de construction pour 2019.

Coordination de plate-formes de violences conjugales qui regroupent l'ensemble du réseau (Justice – Police – Services d'aide) en vue lutter contre les violences envers les femmes.

Diffusion de la **brochure « violence sexuelle »** finalisée en décembre 2018 en partenariat avec les membres de la Plate-forme violence conjugale. Cette brochure a pour ambition de sensibiliser aux réalités vécues, de permettre aux victimes et à leurs proches de mieux connaître les notions, les réactions et les prises en charge possibles. Elle permet également aux professionnels d'être informés et de pouvoir tisser un réseau pour prendre en charge ces victimes.

Coordination des **Plans de Cohésion Sociale** (PCS) existants dans la province afin, notamment, de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques. Suite à la réforme, l'Inter-PCS travaillera sur de nouvelles thématiques.

Soutien à la mise en place d'Espaces publics numériques (EPN) dans les Communes ainsi qu'au développement de projets avec les EPN existants.

Les Services resteront attentifs à la gestion administrative des dossiers provinciaux concernant **Vivalia** et à l'analyse des dépenses auxquelles l'Institution provinciale doit faire face dans ce dossier. En effet, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de Vivalia, la Province de Luxembourg continuera à assumer ses responsabilités, aux côtés des Communes, pour assurer sur tout le territoire de la province, la pérennité d'une offre de soins hospitaliers de qualité. Elle entend veiller à ce que cette institution mène à bien la réforme qui lui permettra d'orienter ses investissements avec une vision médicale provinciale.

La Province souhaite autant que possible anticiper l'avenir. Dans ce cadre, la Province a provisionné une année d'avance pour le développement du projet Vivalia 2025.

La Province de Luxembourg poursuivra la coordination de projets pilotes avec l'Intercommunale :

- En matière de violences envers les femmes
- Une brochure d'accueil aux Urgences à destination des personnes malentendantes ;
- Un partenariat au niveau du Fonctionnement
- Lux-Health

Dans une démarche d'amélioration de l'accès aux soins pour ses citoyens, la Province de Luxembourg souhaite proposer aux communes de son territoire, à l'instar de la Province de Liège, un subside pour la mise en place de l'équipement nécessaire à l'atterrissage nocturne de l'hélicoptère du **Centre Médical Hélicopté (CMH)**. La liste des terrains de foot qui remplissent les conditions techniques requises pour l'atterrissage de l'hélicoptère a été finalisée par le CMH. Il convient maintenant de valoriser le projet auprès des communes concernées.

La Cellule Attractivité de la Médecine Générale (CAMG) a développé un plan d'actions, en partenariat avec l'ASBL Santé Ardennes, visant à répondre à la pénurie actuelle et future des médecins généralistes en zones rurales :

- Accompagnement des médecins désireux de se lancer dans une pratique de groupe.
- Kits de matériel de base pour accueillir des assistants.
- Le site « Santé Ardenne ».
- La bourse d'aide au logement et à la mobilité.
- La bourse d'aide à la pratique de groupe.
- Le Fond d'impulsion, en la matière, au niveau des Communes luxembourgeoises.
- Journée de découverte de la médecine générale rurale pour les stagiaires et assistants en médecine.

En 2019, les résultats de l'évaluation, prévue sous forme d'un « cadastre quantitatif » au niveau des assistants et médecins, seront connus et permettront d'ajuster, si nécessaire, les actions à mener dans les années à venir.

L'Observatoire de la Santé poursuivra en 2019, le développement des deux projets phares initiés en 2018, le Plan Fête et la médecine connectée.

Le Plan Fête est un vaste projet mené en partenariat avec les acteurs de terrain et en étroite collaboration avec la CLA (Coordination Luxembourg Assuétudes) et le CLPS (Centre Local de Promotion de la Santé). Il a pour finalité de réduire les risques en milieu festif.

Les résultats de l'enquête qualitative menée auprès des jeunes pour cerner leurs représentations de la fête seront présentés à la fin du premier semestre 2019. Ces constats permettront de concevoir un plan d'actions qui corresponde au plus près à la réalité des jeunes.

Le groupe de travail élabore également un vade-mecum à destination des organisateurs d'évènements festifs. Un travail de sensibilisation est mené auprès d'eux pour proposer de l'eau gratuite lors des évènements, y mettre en place des « zen room » où jeunes et moins jeunes peuvent se rendre pour se reposer, boire de l'eau et éviter ainsi une consommation exagérée, néfaste tant pour leur santé que leur sécurité. Une harmonisation des règlements de police est également étudiée.

Axé jusqu'ici principalement sur les assuétudes, le Plan Fête devrait par la suite se pencher sur d'autres problématiques telles que les risques auditifs ou la sécurité routière.

En parallèle, un plan de communication autour du Plan fête sera mené.

Le développement de la **médecine connectée** (eSanté) constitue le second projet phare.

Outre l'organisation d'une 3^{ème} édition des Assises de l'eSanté, 2019 verra la réalisation de projets concrets en matière de santé connectée.

C'est le cas notamment dans une maison de repos où un projet d'aide à l'organisation des consultations par visioconférence et stéthoscope connecté est en phase test depuis novembre 2018.

Un tel projet sera testé aussi à la prison de Marche en y ajoutant un dispositif d'anamnèse digitale qui devrait permettre aux médecins de consacrer plus de temps à l'interaction avec son patient et augmenter ainsi la qualité de l'échange. Ce même dispositif sera également testé au Service des urgences de l'Hôpital de Marche-en-Famenne.

Outre ces projets pilotes, la cellule eSanté « Lux-Health » accompagne un programme d'études sur l'objectivation de l'offre et de la demande en soins de santé aux vues des évolutions sociales, démographiques et règlementaires. Une analyse du secteur de l'aide médicale urgente est attendue pour juin 2019.

En parallèle, avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin, un projet verra le jour dont l'objectif consiste en la mise en place d'un vecteur commun de communication au sein des acteurs des soins et aides à domicile.

En 2019, l'Observatoire développera aussi un nouveau projet « Promotion Santé et communes » qui s'inscrit dans une démarche de supracommunalité.

Les communes sont en effet en demande d'aide et d'accompagnement dans l'élaboration de plans d'action qui concernent la promotion de la santé. De nouvelles initiatives en promotion de la santé à l'échelle communale pourront ainsi être suscitées.

Enfin, l'Observatoire a intégré un projet INTERREG nommé COPROSEPAT (coopération transfrontalière en promotion à la santé et éducation du patient en milieu rural). L'objectif général de ce projet est de tendre vers l'accès aux soins pour tous et d'adapter les messages de prévention et de promotion de la santé afin qu'ils collent le mieux possible à la réalité vécue par les personnes les plus fragiles et les plus précarisées de notre public cible.

Le service poursuivra les actions dans lesquelles il s'est engagé en 2018, à savoir la réactualisation des données de santé périnatale et une enquête auprès du secteur des MR/MRS pour cerner les raisons qui poussent les aînés encore autonome à entrer en maison de repos et étudier ainsi la possibilité d'alternatives plus adaptées. La réalisation de spots vidéo reprenant divers messages essentiels en matière de promotion de la santé et d'éducation à la santé sera également poursuivie. Une première expérience a été menée en 2018 avec la thématique soleil.

En 2019, le SAMI-Lux (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs) va élaborer un plan de communication à destination des médecins afin de les sensibiliser davantage encore aux pollutions intérieures et à l'aide que le SAMI peut apporter dans ce cadre.

Le service poursuivra sa sensibilisation à la détection du radon et le projet « Ad'air » qui vise à améliorer la qualité de l'air en milieu scolaire. Le projet de réduction des inégalités sociales de santé sera intensifié que ce soit au niveau des partenariats avec les sociétés de logement sociaux que par l'élaboration d'une formation destinée aux travailleurs sociaux des CPAS, en partenariat avec l'Union des Villes et des Communes et les SAMI des autres Provinces.

Le service restera plus que jamais attentif au décret que la Région wallonne souhaite édicter en matière de qualité de l'air puisqu'il est question d'étendre les analyses à tous les lieux publics mais dans une optique de contrôle. L'équipe du SAMI restera particulièrement attentive à cette évolution annoncée.

En 2019, les Services poursuivront le développement du Projet de Service 2014-2020 qui vise à améliorer continuellement la manière dont les différentes missions dévolues aux Centres de Santé peuvent être menées à l'égard des élèves sous tutelle.

Les priorités mises en avant lors de la rédaction de ce Projet de Service étaient la communication au sens large, les actions thématiques de promotion de la santé qui sont proposées aux écoles en fonction de leurs besoins (focus sur l'EVRAS et l'alimentation saine) et la prise en compte des inégalités sociales en matière de santé en filigrane de toutes les missions.

Un des objectifs est de faire du bilan de santé un moment d'échanges (collectif et individuel) sur la santé.

Un focus particulier est ainsi mis sur les élèves de 1^{ère} et 2^{ème} différenciée en essayant de prévoir un temps suffisant pour leurs bilans de santé afin de leur laisser un temps de parole adapté (la communication avec ces jeunes étant souvent plus difficile à établir), certains Centres adaptent leurs animations,...

La communication avec les parents est également réfléchi dans le but d'améliorer la visibilité positive du PSE : séance de rattrapage vaccination, suivi par téléphone des recommandations émises lors du bilan de santé, possibilité de rencontre en cas de pédiculose récidivante par exemple,...

Les contacts avec les écoles sont intensifiés pour optimiser les relations PSE-Ecoles : rencontre avec les Directions et/ou les enseignants, distribution de documents en direct, présence plus fréquente dans les écoles,...

Une évaluation de l'avancée du Projet de Service est par ailleurs prévue chaque année afin de repérer les domaines et actions à développer et de faire profiter chaque Centre PSE de l'expérience des autres.

Les nombreux partenariats mis en place les années précédentes (Observatoire de la Santé, Office de la Naissance et de l'Enfance, Centres psycho-médicosociaux, Fonds des affections respiratoires,...) seront maintenus et valorisés.

Le personnel des Centres de Santé, quant à lui, continuera à se former sur les différentes thématiques en lien avec ses missions.

- **La Maison thérapeutique de Bastogne comme service agréé et subventionné**

Le Club thérapeutique de Bastogne, baptisé « la Maison thérapeutique », a ouvert ses portes fin 2016. Il est actuellement en attente de son agrément.

Dans le cadre des réformes qui se mettent en place depuis quelques années déjà, les Clubs thérapeutiques offrent une alternative, certes relative mais bien réelle, à des hospitalisations répétées en milieu psychiatrique.

Début 2019, l'Inspection des services de santé mentale, émanant de l'AVIQ, devrait permettre la concrétisation d'un projet innovant en province de Luxembourg.

- **Projet de décret relatif à la santé mentale**

Compte tenu du souhait ministériel de modifier le décret relatif à la santé mentale, l'enjeu est important pour les Services de Santé mentale qui espèrent que l'actualisation du texte prenne en considération les évolutions de ces dernières années dans l'organisation des soins.

Outre la précarisation des services, le constat est que les sollicitations ne font qu'augmenter. Les Services de Santé Mentale, au-delà d'assurer leurs missions de première et de deuxième ligne comme définies dans le décret, risquent de devenir la dernière ligne dans l'organisation des soins : le lieu de la continuité dans la durée parfois illimitée, si elle s'avère nécessaire.

Les Services de Santé mentale provinciaux resteront vigilants aux principales évolutions suivantes :

- Les usagers comme partenaires de soins : c'est une évolution importante et nombre de nos services déploient déjà leurs activités thérapeutiques en ce sens.
- Le rôle des Directeurs thérapeutiques davantage explicité, en collaboration étroite avec la direction administrative du service.
- Si le fait de voir apparaître la notion de public prioritaire soulève bien des questions, il paraît évident que cette disposition est une façon de reconnaître la saturation de l'offre. Les services de santé mentale soutiennent la volonté de poursuivre un accueil généraliste.

- **Informatisation et utilisation de logiciels pour les Services de Santé Mentale**

Le plan e-Santé lancé par le SPF santé ambitionne d'opérer une ambitieuse transition dans le domaine de la santé vers les nouvelles technologies. Les soins de première ligne sont particulièrement concernés par ces nécessaires évolutions qui devraient globalement améliorer la qualité de la prise en charge des bénéficiaires du système de santé.

Au-delà du caractère contraignant de la situation, il s'agit d'une formidable opportunité pour les services de s'engager dans cette voie d'avenir : rationalisation et sécurisation de l'archivage, articulation avec le Réseau Santé Wallon, rationalisation des processus, facilitation du monitoring de l'activité etc.

L'acquisition d'un logiciel de gestion adapté à la pratique des services permettra aussi de rencontrer les objectifs de l'AVIQ quant à la visualisation globale de la pratique en général dans un service de santé mentale et dans son processus d'évaluation.

S.P. FONCTIONNEMENT

Durant l'année 2019, le Service Provincial du Fonctionnement poursuivra et consolidera ses actions au sein de la Direction des Services Généraux laquelle intervient en qualité d'appui transversal au profit des autres services provinciaux.

Parmi les projets majeurs à finaliser au cours de l'année à venir, on peut citer entre autres, d'une part, l'élaboration du cadre général du système de contrôle interne lequel sera soumis à l'approbation du Conseil provincial au cours du 1^{er} semestre 2019, d'autre part, l'implémentation d'un nouveau logiciel de traitement et de suivi des courriers « E-courrier » en collaboration avec le SP Informatique.

La cellule « marchés publics » active au centre administratif provincial de Marloie (ancien bâtiment CER) veillera à poursuivre la gestion, en ce compris, la coordination du nettoyage et de l'accueil du bâtiment.

Son autre mission principale a trait à l'établissement des cahiers spéciaux des charges et le suivi des procédures de passation et d'exécution des marchés publics de fournitures et de services.

L'entrée en vigueur le 1^{er} février 2019 du décret wallon du 04 octobre 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux nécessitera l'adoption d'une nouvelle version de la circulaire MAPU (Marchés publics).

L'année 2019 sera marquée par la concrétisation d'un nouveau marché de services relatif à la mise à disposition d'un logiciel de gestion de la paie pour les besoins de la Province de Luxembourg et de la Zone de Secours Luxembourg auquel devrait être couplé un nouveau marché de services relatif au contrôle médical des agents.

Afin de rencontrer les objectifs de supracommunalité préconisés par les autorités régionales, de nouvelles centrales d'achats seront initiées selon les priorités arrêtées par le Collège provincial.

En tout état de cause, des nouvelles centrales d'achats/accords-cadre verront le jour dans les secteurs spécifiques suivants : fourniture de produits d'entretien, fourniture de mobilier de bureau et gestion active de la dette.

Par ailleurs, plusieurs centrales existantes devront être renouvelées dans les domaines suivants :

- Fourniture et entretien des défibrillateurs.
- Fourniture d'électricité.

Aussi, il sera porté une attention particulière aux notions de développement durable et de commerce équitable dans les marchés publics organisés par la Province, pour elle-même ainsi que pour les communes, CPAS, intercommunales,...

Ces centrales d'achats qui suscitent un intérêt croissant auprès des entités adhérentes (communes, CPAS, Zone de Secours, intercommunales,...) par la simplification administrative et les économies qu'elles induisent, génèrent un important travail de préparation (consultations préalables) et vérification au quotidien, qui ne saurait être intensifié sans une augmentation du personnel administratif au sein du SPF.

Les missions assignées au service du fonctionnement ne se résument toutefois pas aux marchés publics.

La gestion des subsides communs, c'est-à-dire lorsqu'au moins deux articles budgétaires différents sont utilisés (135 dossiers/an), l'économat, l'imprimerie provinciale, l'accueil du centre administratif provincial d'Arlon, le suivi des courriers entrants et sortants, la gestion des archives en partenariat avec les archives de l'Etat, l'organisation du travail du personnel d'entretien, la gestion des salles de réunion, le tenue de l'inventaire mobilier, la gestion de la TVA intracommunautaire et de la TVA pour les travaux d'impression, le suivi des polices d'assurances de la province continueront à faire partie des tâches quotidiennes des agents du SPF et seront poursuivies en cherchant à améliorer sans cesse, dans une logique de simplification administrative et d'économie, l'efficacité et la qualité des prestations.

Le Service Provincial des Ressources Humaines poursuivra les différentes missions entamées ces dernières années.

Ainsi, au niveau législatif, le statut administratif fera l'objet d'actualisation, notamment en ce qui concerne le statut des grades légaux. Le statut administratif se doit également d'être ponctuellement mis à jour afin de répondre aux dernières avancées en matière de droit administratif, du travail et de droit social.

Parallèlement, le travail de révision du statut pécuniaire et du règlement de travail se poursuivra.

Ainsi, un des chantiers prioritaires du SPRH pour 2019 sera l'instauration d'un pointage informatisé dans les IMP et au SAAE de Lahage, en collaboration avec le SP CAEF. La principale difficulté technique et juridique de ce dossier est le fonctionnement en service continu – 24h/24 – de ces institutions. Le passage sous pointage informatisé de ces services clôturera la campagne d'informatisation du pointage entamée en 2014/2015.

Une fois cette opération clôturée, tous les Règlements d'Ordre Intérieur (ROI) des différents services provinciaux pourront être actualisés.

Les organigrammes des services provinciaux seront également revus et définitivement arrêtés, afin notamment d'être intégrés à ces ROI.

2019 sera également l'année au cours de laquelle le marché relatif au logiciel de paie sera relancé. La rédaction du cahier des charges représentera une des actions importantes de 2019 avec un travail important de préparation et de mise en œuvre.

La collaboration avec la Zone unique de secours en matière de personnel s'est accélérée en 2017. En 2018, la nouvelle équipe mise en place a pu s'installer dans la gestion des dossiers du personnel des pompiers. La collaboration avec la zone unique de secours s'est intensifiée et se poursuivra dans cette voie en 2019.

De gros chantiers législatifs sont également en cours pour le personnel de la zone (Règlement de travail, ROI, révision du statut du personnel administratif).

Enfin, le SPRH fera également l'objet d'un audit organisationnel en 2019 dans l'objectif d'améliorer sa structure, son efficience et son organisation.

La politique des ressources humaines qui sera menée par la Province en 2019 s'articule également autour de ces quelques lignes directrices :

- **Gestion prévisionnelle du personnel provincial :**

Un nouveau planning des examens de recrutement afin de constituer des réserves de recrutement pour différents grades sera réalisé avec le nouveau Collège Provincial.

- **Evaluation du personnel :**

De nouvelles sessions de formation à l'évaluation et à l'accueil seront organisées en 2019 en collaboration avec l'IPF.

La grille relative à l'évaluation des stagiaires sera révisée.

- **Descriptifs de fonction généraux et particuliers :**

Après avoir travaillé aux descriptifs de fonction dans différents services pilotes, le SPRH proposera une nouvelle méthodologie au collège provincial, en tenant compte des points forts et points faibles du travail de rédaction réalisé jusqu'à présent.

La nouvelle méthodologie pourra ensuite être généralisée aux différents services provinciaux.

- **Gestion de l'absentéisme :**

Les mesures déjà en place visant à réduire l'absentéisme pour maladies, à savoir le contrôle spontané, le contrôle des maladies de longues durées, les trajets de réintégration etc.. seront poursuivies en 2019 et affinées.

Après le travail de révision entamé ces dernières années, le nouveau règlement des maladies sera finalisé en 2019.

En 2018, un nouvel organisme de médecine du travail a été désigné. La mise en place de la collaboration se poursuivra en 2019.

- **Application du nouveau cadre organique et de l'organigramme :**

En 2019, le SPRH poursuivra la révision des organigrammes pour tous les services provinciaux entamée en 2018.

- **Les pensions :**

La mise à jour des dossiers de pension des agents dans le cadre du projet CAPELO est toujours en cours et se poursuivra sur 2019. Le SPRH espère pouvoir boucler ce projet pour fin de l'année, avant l'attribution de l'opérateur paie suite au lancement du nouveau cahier des charges.

Une réflexion est en cours au sujet d'un éventuel 2^{ème} pilier pour la pension des agents provinciaux contractuels. Cette réflexion devrait aboutir à la mise en place de ce 2^{ème} pilier courant 2019, après rédaction et lancement d'un cahier des charges.

Le règlement sur la pension des mandataires fera également l'objet d'une révision en 2019.

- **Personnel enseignant non subventionné :**

Diverses réformes sont intervenues dans le fonctionnement de l'enseignement officiel subventionné.

Une réforme de la structure et de l'organisation du SPRH dans ce secteur est actuellement à l'étude en collaboration avec le Service provincial CAEF.

- **Simplification administrative :**

L'opération de dématérialisation de certains documents (fiches de paie, souche fiscale, etc) se poursuivra en 2019.

- **Projets RH :**

Le SPRH souhaite également mettre ses connaissances à disposition des responsables de service et des correspondants RH au travers de la mise en place de formation pratique à leur attention. L'objectif est, entre autre, d'améliorer la gestion administrative des dossiers afin de la rendre plus accessible et moins complexe aux services.

Un groupe de travail avait été mis sur pied en 2017 et 2018 avec l'Appui formation et le service des Greffes en vue de parfaire l'accueil des nouveaux arrivants, d'intégrer la mise en place d'un transfert de connaissances et de mettre en place une réelle culture d'entreprise au sein du personnel provincial. Ce travail se poursuivra en 2019.

SUPRACOMMUNALITE

L'objectif de la majorité provinciale 2018-2024 en matière de supracommunalité est fondamentalement de mener des projets ambitieux et d'ampleur pour tous les habitants de la Province, en soutien à l'action des communes.

Nous voulons que la politique se réalise et se pense en cohérence entre et avec les communes car il est évident que toute décision a un impact, positif ou non, hors de son propre territoire.

Comment ? En mutualisant davantage les ressources, savoirs et savoir-faire entre Province, communes et CPAS dans un but d'efficacité, de synergies et d'économie.

Dans ce cadre, une nouvelle formule du Fonds d'impulsion provincial à destination des communes sera mise en place afin de faciliter leurs investissements extraordinaires et ce pour les encourager à mener des projets communs d'envergure, dépendant exclusivement des compétences provinciales telles que la mobilité, la santé, l'économie au sens large ou le développement durable.

Les économies financières des communes n'étant plus à prouver dans le cadre des centrales de marchés existantes, ces dernières seront prolongées le cas échéant et d'autres pourront voir le jour au vu des besoins répertoriés.

Aussi, afin de toujours soutenir et accompagner les communes dans leurs besoins, le service de remplacement sera amplifié.

Les nouvelles technologies constituent un domaine où la mutualisation des moyens est particulièrement nécessaire. Celle-ci doit se faire au niveau provincial pour que les compétences soient mises à la disposition de toutes les communes et leurs habitants. Dans un premier temps, nous serons partenaires des communes dans la transition numérique en identifiant leurs besoins. Une analyse pourra ensuite, le cas échéant, indiquer l'opportunité de se doter, à plus long terme, d'une maison du numérique permettant de sensibiliser et accompagner les communes à intégrer les nouveaux outils numériques, voire devenir des smartcities.

Durant cette législature, la charge de l'entretien des cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie sera transférée à la Province en vue d'en assurer une gestion optimale dans un but de prévention des inondations. Nous envisagerons dès lors courant 2019 une stratégie à mettre en place au moment venu reposant notamment sur l'identification des zones à risque, le renforcement de la coordination de l'action communale et le soutien à la réalisation des plans de prévention communaux.

Enfin, le rôle de la Conférence Locale des Elus sera davantage renforcé pour en faire un réel espace de solidarité, de débat, de réflexion et de proposition entre élus, sur des thématiques spécifiques à la Province.

CONCLUSION

Le projet de budget comporte de nombreuses actions et politiques. Il conforte le fonctionnement des services existants d'aide et de soutien à la population.

Ce budget permet à de nouvelles politiques de voir le jour sans avoir recours à de nouveaux moyens fiscaux, alors même que l'effort sur les pensions est amplifié de façon à faire face à l'arrivée massive à l'âge de la retraite de la génération du papy boom.

Notre province est résolue à gérer au niveau de son territoire des politiques au service de la population, de manière qu'elle puisse continuer à bénéficier, au même titre que les autres wallons, de l'ensemble des services publics qui lui revient de droit, et ce, dans la limite de nos compétences.

TABLE DES MATIERES

- INTRODUCTION
 - SERVICE INTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL
 - **Pôle Services aux Communes, Technique et Développement Durable**
 - S.P. Techniques
 - S.P. Informatique
 - Développement durable
 - Domaine de Mirwart
 - **Pôle Economie, Tourisme, Agriculture**
 - S.P. Economie
 - S.P. Tourisme
 - Sécurité civile
 - Agriculture
 - Ressources naturelles
 - **Pôle Culture, Accompagnement et Enseignement**
 - Culture
 - Accompagnement des personnes en situation de handicap
 - Accompagnement des jeunes
 - Services résidentiels
 - Enseignement
 - Formation
 - Citoyenneté et Mobilité
 - **Pôle Social et Santé**
 - Affaires sociales
 - Santé
 - **Appui transversal Direction des services généraux**
 - S.P. Fonctionnement
 - S.P. R.H.
 - **Supracommunalité**
 - CONCLUSION
 - TABLE DES MATIERES
-